

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MAISOD - 39 260

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11

- présents : 08

- votants : 10

- absents : 03

Date de convocation : 01/04/2023

Délibération n° M - 2023 - 0013

L'an deux mil vingt trois, le onze avril à vingt heure trente minutes.

Le Conseil Municipal de Maisod, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BLASER

Présents : Messieurs Michel BLASER, Julien BUFFAUT, Régis LACROIX, Charles MIELLIN, Michel RAGEOT et mesdames Delphine BARTHET, Michèle BERTHOLINO et Céline GROS

Absent excusés : Franck GANEVAL, Sonia MORNICO, Julie REVY

Procuration(s) : Sonia MORNICO à Delphine BARTHET et Julie REVY à Michèle BERTHOLINO

Secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET COMMUNE DE MAISOD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel BLASER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant :

que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement de :	245 688,95 €
que l'exercice 2022 a généré un excédent de fonctionnement reporté de :	267 003,00 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>512 692,08 €</u>
que l'exercice 2022 a généré un déficit d'investissement de :	85 516,28 €
<u>Soit un besoin de financement de :</u>	<u>85 516,28 €</u>

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

résultat de l'exploitation de l'exercice 2022 :	512 692,08 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :	85 516,12 €
Affectation de l'excédent reporté (compte R002) :	+ 427 175,96 €
Affectation du déficit reporté (compte 001) :	85 516,12 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le président de séance,

Michel BLASER



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 039-213903073-20230411-M_2023_0013-DE

